Nations Unies

S/PV.7762



Conseil de sécurité

Provisoire

Soixante et onzième année

7762e séance

Lundi 29 août 2016, à 10 heures
New York

Président :	M. Ibrahim	(Malaisie)
Membres :	Angola	M. Gimolieca
	Chine	M. Shen Bo
	Égypte	M. Elshandawily
	Espagne	M. González de Linares Palou
	États-Unis d'Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Delattre
	Japon	M. Okamura
	Nouvelle-Zélande	M. van Bohemen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wilson
	Sénégal	M. Seck
	Ukraine	M. Vitrenko
	Uruguay	M. Bermúdez
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Méndez Graterol

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

16-27201 (F)





La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil de sécurité, je souhaite la bienvenue à M. Mladenov, qui se joint à nous pour la séance d'aujourd'hui par visioconférence de Jérusalem.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Mladenov.

M. Mladenov (*parle en anglais*) : En l'absence de perspectives de reprise des négociations, les événements sur le terrain en Israël et en Palestine continuent à mettre à mal une situation déjà précaire. La construction des colonies de peuplement illégales avance, Gaza reste hors du contrôle de l'Autorité palestinienne légitime et la direction politique, de part et d'autre, continue de se dérober devant l'adoption des dispositions nécessaires à la paix. Telle est la réalité, source d'un effritement continu de la confiance dans la possibilité d'une solution à deux États, dont le nombre des partisans s'amenuise tant en Israël qu'en Palestine.

Bien que le mois écoulé ait été relativement calme tant sur le plan de la fréquence que de l'intensité de la violence en Israël et dans le territoire palestinien occupé, un certain nombre d'incidents sont toujours sources de préoccupation. Il s'agit, premièrement, de l'apparente exécution extrajudiciaire, par des membres des forces de sécurité palestiniennes à Naplouse, le 23 août, d'un homme placé en détention provisoire. Il était soupçonné d'avoir orchestré le meurtre de deux agents de sécurité au début de la semaine. Je salue l'annonce de l'ouverture d'une enquête par le Premier Ministre, M. Hamdallah, et appelle à un processus approfondi, indépendant et transparent, conforme aux normes internationales, de façon à permettre la traduction en justice des auteurs de ce crime.

Le 21 août, des activistes, à Gaza, ont tiré deux roquettes dont l'une a atterri sur une zone résidentielle de Sderot, sans faire de blessés. Israël a répliqué par le lancement d'une soixantaine de missiles et d'obus sur 30 installations militaires présumées de Gaza. Je réitère, une fois de plus, que ces attaques à la roquette et la riposte à laquelle elles donnent lieu mettent en danger la vie de Palestiniens et d'Israéliens et ne servent pas la cause de la paix.

Le 26 août, un Palestinien qui, semble-t-il, était sous traitement psychiatrique, a été tué par des membres des forces de sécurité israéliennes. Une enquête préliminaire a établi qu'il n'était pas armé et n'était pas menaçant. J'appelle Israël à veiller à établir toutes les responsabilités et à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour protéger la population contre un usage injustifié de la force.

C'est sur cette toile de fond que se poursuivent les préparatifs des élections des conseils locaux palestiniens du 8 octobre. Au nombre des événements à saluer, les partis politiques ont signé le 25 juillet un code de déontologie électorale auquel doivent se tenir tous les parties et candidats. Ces élections devraient être les premiers scrutins tenus simultanément en Cisjordanie et à Gaza depuis 2006.

La conformité du déroulement des élections locales avec les normes établies au plan international peut permettre de faire progresser la réconciliation palestinienne. Toutefois, l'absence d'unité, ou toute tentative visant à influer sur le résultat des élections, y compris par l'intimidation, la menace, la violence et la coercition, risquent de creuser les divisions et de porter atteinte à la cause nationale palestinienne. À cet égard, la décision prise récemment par le Fatah de rassembler le parti – décision saluée par la Jordanie, l'Égypte et la région – constitue un pas important en vue de jeter les bases de la réconciliation et de l'unité nationales.

S'agissant, brièvement, de Gaza, nous venons de marquer, il y a trois jours, le deuxième anniversaire du cessez-le-feu qui a suivi le dernier conflit à Gaza. Si des progrès ont été enregistrés au niveau de la reconstruction des biens matériels endommagés, nous sommes malheureusement bien loin d'avoir réparé les dégâts physiques et psychologiques occasionnés par le conflit. Tant que Gaza reste isolée du reste du monde, sous la mainmise des activistes et dépendante de l'aide et de l'assistance humanitaire, le statu quo se poursuivra. Il nous faut repenser radicalement la façon dont nous traitons les problèmes de Gaza.

Jusqu'à la levée des bouclages, l'arrêt de la montée en force des activistes et le retour de Gaza sous le contrôle des autorités palestiniennes légitimes, les financements internationaux et l'apport d'une aide ininterrompue conditionnent la survie de plus d'un million de Palestiniens de la bande de Gaza, qui peinent à vivre au milieu d'une situation humanitaire critique. Dans ce contexte, je félicite le Gouvernement palestinien d'avoir facilité, grâce à un don généreux de l'État du Qatar, le paiement de salaires à plus de 20 000 fonctionnaires à Gaza, qui s'imposait pour des raisons humanitaires.

Toutefois, je suis très préoccupé par la récente mise en accusation par Israël de deux travailleurs humanitaires accusés d'avoir détourné des fonds et/ou du matériel au profit du Hamas. Il s'agit là d'accusations très graves et très préoccupantes, qui doivent sans tarder faire l'objet d'une enquête approfondie et être établies devant un tribunal. Je salue l'engagement du Programme des Nations Unies pour le développement et de World Vision International à appliquer les normes de responsabilité les plus élevées. Il est essentiel que la communauté internationale continue d'appliquer sa politique de tolérance zéro pour tous les actes répréhensibles et de garantir à ses partenaires que des mesures robustes ont été prises pour s'assurer que l'aide parvient effectivement à ceux à qui elle est destinée.

Près de deux mois se sont écoulés depuis que le Quatuor pour le Moyen-Orient a mis en évidence les menaces qui pèsent sur la solution des deux États et a formulé des recommandations concrètes à même de conduire à une reprise des négociations sérieuses pour mettre fin à l'occupation qui a commencé en 1967. Toutefois, ses recommandations ne sont toujours pas suivies d'effet, comme l'atteste notamment la multiplication d'annonces relatives aux colonies de peuplement et la poursuite de démolitions par Israël. Je voudrais me concentrer brièvement sur l'expansion de la présence israélienne en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, qui a été clairement condamnée par la Russie, l'Union européenne, les États-Unis et le Secrétaire général, tous membres du Quatuor.

Nous avons entendu l'argument selon lequel l'implantation de colonies ne constitue pas un obstacle à une solution des deux États – selon lequel « quelques maisons » ne posent pas un problème pour la paix. Je voudrais répliquer en posant la question suivante : dans quelle mesure la construction de plus de 1 700 logements va-t-elle rapprocher les parties d'une paix négociée, préserver la solution des deux États, donner de l'espoir au peuple palestinien ou garantir la sécurité des Israéliens? Depuis le 1er juillet, Israël a présenté des plans de construction concernant 1 000 logements à Jérusalem-Est occupée – à Pisgat Ze'ev, à Ramot, à Har Homa et à Gilo – et 735 logements à Ma'ale Adumim et dans d'autres localités de la Cisjordanie. Israël a lancé des appels d'offres – dont certains sont nouveaux – pour la construction de 323 logements dans les colonies de Jérusalem-Est et a relancé des appels d'offres pour la construction de 42 logements à Kiryat Arba, près d'Hébron, un projet pour lequel il a également prévu un nouveau budget de plus de l3 millions de dollars.

Israël est en train de procéder à un nouveau recensement cadastral en vue d'identifier des « terres domaniales » dans la zone E-2, une zone sensible. Cette mesure pourrait conduire à l'implantation d'une nouvelle colonie de peuplement à la périphérie de Bethléem, entravant davantage le développement de cette ville et contribuant au morcellement de la Cisjordanie. Israël envisagerait également de construire de nouveaux logements pour 100 Israéliens sur une portion d'une base militaire située à Hébron qu'il a réservée à cette fin.

Israël a proposé la « légalisation » rétroactive des avant-postes de Horesh Yaron et de Rechelim et a présenté une proposition qui risque de créer un précédent, visant à transférer l'avant-poste illégal d'Amona – dont le démantèlement, avant la fin de l'année, a été ordonné par la Haute Cour de Justice d'Israël – sur des terres adjacentes dont les propriétaires sont absents.

En substance, tous ces plans donneraient lieu à la création de nouvelles colonies illégales, et je demande à Israël d'abandonner ces plans et d'annuler ces décisions. Je voudrais être clair : aucune acrobatie juridique ne peut rien changer au fait que tous les avant-postes – qu'ils soient « légalisés » en vertu de la loi israélienne ou non, qu'ils soient situés sur des terres domaniales, sur des terres dont les propriétaires sont absents ou sur des terres privées –, tout comme toutes les colonies situées dans la zone C et à Jérusalem-Est, demeurent illégaux au regard du droit international. On peut difficilement voir dans ces mesures une volonté sincère d'œuvrer en faveur d'une solution des deux États viable. Elles semblent renforcer une politique, appliquée depuis des décennies, qui a permis à plus d'un demi-million d'Israéliens de s'installer sur les territoires qui ont été occupés militairement en 1967.

Le Quatuor a souligné en outre qu'Israël refuse d'accorder, de manière disproportionnée, des permis de

construire aux Palestiniens vivant dans la zone C et à Jérusalem-Est. Les deux derniers mois ont été marqués par un nombre accru d'exécutions d'ordres de démolition non punitifs visant des structures palestiniennes à Jérusalem-Est. Quarante-trois structures ont été démolies, ce qui a touché plus de 340 personnes. Selon nos collègues du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, rien qu'en août, plus de 91 structures au sein de 26 communautés ont été démolies dans la zone C faute de permis de construire israéliens, ce qui a conduit au déplacement de 125 personnes et a porté atteinte aux moyens de subsistance de plus de 2 100 personnes.

Les Bédouins qui vivent dans la zone C sont particulièrement vulnérables. Certaines communautés, comme les éleveurs qui vivent à Susiya et dans la zone E-l, une zone sensible située dans la périphérie de Jérusalem-Est, sont particulièrement vulnérables, surtout au fur et à mesure que les plans d'expansion de colonies sont mis en œuvre. Les vagues de démolition de maisons ou de destruction de moyens de subsistance et les restrictions imposées en ce qui concerne les services de base contribuent à créer un climat qui force ces communautés à quitter leurs foyers. Par exemple, le village de Susiya est situé sur des terres privées palestiniennes dans le sud de la Cisjordanie. Il est pris en sandwich entre une colonie de peuplement et un avant-poste. Pendant des années, les plans d'urbanisme présentés par les résidents aux autorités israéliennes ont été rejetés à plusieurs reprises. En revanche, le village voisin bénéficie d'un plan d'urbanisme généreux et l'avant-poste illégal situé à proximité est relié à des réseaux d'approvisionnement en eau et en électricité. La destruction de cette communauté créerait un précédent dangereux en matière de déplacements et renforcerait la perception qu'Israël vise une annexion de facto de la zone C.

Je voudrais appeler l'attention sur un nouveau plan concernant la Cisjordanie occupée, qui a été annoncé récemment et qui prévoit un traitement différencié pour les zones de la Cisjordanie occupée dont sont originaires les auteurs ou les auteurs présumés d'attaques visant des Israéliens. Certes, des mesures permettant d'améliorer les perspectives économiques de certains Palestiniens sont louables, mais elles ne doivent pas s'accompagner de ce qui serait une punition collective pour les autres, ou saper les institutions palestiniennes et les aspirations légitimes des Palestiniens à la fin de l'occupation.

Je voudrais évoquer brièvement la question du Golan. La situation demeure instable et constitue toujours une violation de l'Accord sur le dégagement de 1974. Les combats entre les forces armées syriennes et les groupes armés dans les zones de séparation et de limitation se poursuivent, et plusieurs incidents ont été signalés à travers la ligne de cessez-le-feu.

Je saisis cette occasion pour appeler l'attention sur le déficit de près de 100 millions de dollars dans le budget de base de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Ce déficit compromet la prestation des services clefs par l'Office en faveur des réfugiés palestiniens vulnérables dans la région et exacerbe l'instabilité régionale. Cette question doit être réglée de toute urgence.

Pour terminer, je voudrais rappeler qu'il y a plus de 37 ans, le Conseil de sécurité a conclu que les colonies israéliennes dans les territoires occupés n'avaient aucune validité juridique et constituaient un obstacle à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient. C'était vrai en 1979, et cela reste vrai, et il s'agit d'une préoccupation encore plus urgente aujourd'hui. Pendant des années, nous avons géré ce conflit alors que l'occupation s'est poursuivie, les Palestiniens ont été dépossédés et la réalité d'un seul État est en train de s'imposer sur le terrain. L'heure est venue pour nous tous – les dirigeants des deux côtés, avec l'appui de la région et de la communauté internationale – de mettre fin à ce conflit sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de façon à répondre aux aspirations nationales légitimes des deux peuples. Les deux parties doivent s'employer à inverser cette tendance négative, à renforcer la confiance et à rétablir l'espoir qu'une solution négociée prévoyant deux États n'est pas seulement un slogan politique, mais une réalité qui peut être concrétisée de notre vivant grâce à des négociations.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Mladenov de son exposé.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre l'examen de la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 20.